Cotisation CAM 2024

Cher Adhérent
Pour bénéficier sans discontinuité des avantages du Club, soyez aimable de nous faire parvenir le règlement de votre adhésion (montant inchangé malgré l'inflation), dès réception de ce document, afin d'éviter de couteux frais de relance, et dans ce cas, le n°165 du magazine vous parviendra, au mieux, *courant février*.

André BENETEAU – Président du CAM

La cotisation annuelle permet de recevoir les 4 magazines du CAM, votre carte d'adhérent, le calendrier (tous les ans) et l'annuaire (tous les 2 ans).

Cotisation pour l'année : 2024

49 € pour les adultes habitant l'U.E,

58 € pour les membres hors U.E (GB comprise),
25 € pour les moins de 18 ans.

Le montant de la cotisation est à régler,

Par chèque (à l'ordre du CAM):

CLUB des AMIS du MECCANO
Maurice ROUSSEL
140, allée de la bergère 01390 CIVRIEUX

Par Carte Bancaire sur le site du CAM :

https://www.payasso.fr/club-des-amis-du-meccano/adhesions

Par Virement Bancaire sur le compte du CAM :

Crédit Mutuel 23, rue du Palais 01600 TREVOUX
IBAN : FR76 10278073690002052210195
BIC : CMCI FR 2A
CLUB des AMIS du MECCANO

Par Paypal (utiliser le mail du trésorier) :

mr.tresorier.cam@orange.fr

VEUILLEZ RETOURNER LE COUPON CI-DESSOUS, MEME SI VOUS PAYEZ PAR VIREMENT
(L'origine d'un virement est souvent difficile à identifier)

↓ COUPON À JOINDRE À VOTRE RÉGLEMENT (*NE PAS COLLER NI AGRAFER*) ↓

- - - ✂ -

Si vous passez une commande en même temps que vous réglez votre cotisation, il est indispensable que vous rédigiez un chèque distinct pour la cotisation.

NOM / Prénoms : ....N° d'adhérent au CAM (impératif pour les renouvellement)

Je règle ma cotisation **2024** qui est, suivant ma situation, de : ☐49 €, ☐25 € ou ☐ 58 € ☐

ou ☐ (cotisation de soutien, ou membre bienfaiteur).

Par : ☐ Chèque bancaire, ☐ Carte bancaire, ☐ Virement bancaire, ☐ PayPal.
Date :.. Signature :...
Ci-dessous, à remplir seulement en cas de changement d'adresse - téléphone - mail ou autre :
Nouvelle adresse ....
ou modification de l'annuaire..

Les informations recueillies sur les bulletins d'adhésion et de cotisation sont nécessaires pour enregistrer votre adhésion, ou votre renouvellement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au bureau du CAM.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre Trésorier, qui est en charge de la tenue de l'annuaire